

Envoi : 19/06/2018
Réception par le Préfet : 19/06/2018
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-6-4-3

Séance du vendredi 15 juin 2018

**ADHESION DU DEPARTEMENT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
GROUPEMENT REGIONAL D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA E-SANTE -
GRADES ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DU DEPARTEMENT.**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU le chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,

- VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
- VU l'instruction n°SG/DSSIS/2016/147 du 11 mai 2016 du Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, relative au cadre commun des projets d'e-santé,
- VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en oeuvre de la stratégie d'e-santé en région,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la proposition d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Régional d'Appui au Développement de la E-Santé formulée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est en date du 28 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'adhérer et de cotiser au Groupement d'Intérêt Public Groupement Régional d'Appui au Développement de la E-Santé -GRADeS-, et ainsi d'en devenir un membre fondateur,
- Approuve la convention constitutive jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- Décide de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Département du Haut-Rhin pour siéger au sein du GRADeS,
- Désigne Docteur Alain COUCHOT, Président de la Commission de la Solidarité et de l'Autonomie, pour représenter le Département au sein du GRADeS, et prend acte du principe de sa candidature pour siéger au Conseil d'Administration, comme représentant du collège des Départements.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité